

CONNECTER LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS

ÉNONCÉ DE PRINCIPE COMMUN : ADOPTION ET UTILISATION DE L'IDENTIFIANT ORCID À TITRE D'IDENTIFIANT COMMUN DU CHERCHEUR AU CANADA ET PROPOSITION D'APPROCHE CONSORTIALE POUR LES ÉTABLISSEMENTS



CONTEXTE

Les identifiants numériques sont à la base des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et de gestion des renseignements et données numériques parce qu'ils supportent la désambiguïsation, permettent la lisibilité machine, étayent l'unicité et permettent l'intégration à des systèmes. Un écosystème de recherche numérique serait idéalement caractérisé par l'identification exhaustive et persistante des organisations, des chercheurs, des projets, des subventions et d'une vaste gamme d'activités de recherche, qu'il s'agisse d'un ensemble de données de recherche, d'une publication, de sources primaires ou d'une myriade d'autres types de résultats de recherche importants.

À l'heure actuelle, chaque identification des chercheurs dans les nombreux systèmes technologiques utilisés par les établissements de recherche, les éditeurs, les organismes de financement et les chercheurs eux-mêmes compliquent le pairage exact des publications de recherche, des données et d'autres activités de recherche avec le bon chercheur. Un identifiant unique « commun » et permanent intégré dans les principaux processus de recherche comme la soumission de manuscrits et de demandes de subvention, permettrait l'automatisation du lien entre un chercheur et ses activités professionnelles, résoudrait les problèmes découlant de l'ambiguïté des noms dans la recherche et la découverte de contenu, permettrait de faire en sorte que les travaux soient correctement attribués à leur auteur, sans ambiguïté.

ORCID

ORCID (acronyme de « Open Researcher and Contributor ID ») a été établi pour créer et tenir à jour un registre d'identifiants uniques pour les chercheurs et constitue une méthode transparente de liaison des activités des chercheurs à ces identifiants. Il vise à résoudre le problème d'ambiguïté des noms et d'identification des chercheurs en attribuant à chacun un identifiant numérique unique qui perdure dans le temps. À la différence des autres identifiants, ORCID ne se limite pas à une discipline ou à une région géographique, à un éditeur commercial en particulier ou à un fournisseur d'information.

ORCID fait fonction de carrefour : l'identifiant ORCID relie les chercheurs à leurs travaux, à leurs organisations et à leurs autres identifiants personnels. Les interfaces de programmation applicative (API) d'ORCID permettent l'échange de données entre les systèmes d'information de la recherche. La communauté ORCID est composée de chercheurs individuels, d'universités, de laboratoires publics, d'organisations de recherche privées, d'organismes de financement de la recherche, d'éditeurs, d'instituts scientifiques nationaux, de dépôts de données et de sociétés professionnelles internationales, tous ayant souffert de l'absence d'un registre central pour les chercheurs.

L'utilisation d'ORCID comporte de nombreux avantages concrets pour nos chercheurs, les établissements de recherche, les organismes de financement et l'ensemble du pays. Il est proposé que le secteur canadien de la recherche adopte largement l'utilisation d'ORCID comme identifiant unique des chercheurs. Les avantages sont expliqués ci-après.

L’Australie, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et beaucoup d’autres pays ont déjà commencé à mettre en place l’utilisation d’ORCID à l’échelle nationale. En fait, le présent document est adapté des modèles de l’Australie et de la Nouvelle-Zélande¹.

ÉNONCÉ DE PRINCIPE COMMUN

L’énoncé de principe commun qui suit provient d’un groupe de travail multilatéral canadien composé de représentants des organisations et des établissements d’enseignement ci-après :

Association canadienne des administratrices et des administrateurs de recherche (ACAAR)	Données de recherche Canada
Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)	Ontario Council of University Libraries (OCUL)
Calcul Canada Compute Canada	Public Knowledge Project (PKP)
CANARIE	Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR)
CASRAI-CA (ABC Partnership)	Scholars Portal
Conseil des dirigeants principaux de l’information des universités canadiennes (CDPIUC)	University of Alberta Libraries
Council of Prairie and Pacific University Libraries (COPPUL)	Carleton University
	Université Laval
	Queen’s University Library
	University of Toronto Libraries

Sur le plan des principes,

1. Nous reconnaissons la valeur des identifiants uniques « communs » de chercheurs pour rendre l’information et les données de la recherche plus utiles et plus significatives grâce aux moyens suivants : la simplification des formalités et du fardeau administratifs, l’augmentation de l’efficacité, l’amélioration de la qualité, l’intégration des sources disparates dans l’ensemble du cycle de vie de la recherche et de la diffusion, la promotion de la réutilisation et le perfectionnement de la présence en ligne de la recherche canadienne sur le marché mondial;
2. Nous encourageons fortement l’utilisation d’ORCID dans tout l’écosystème de la recherche;
3. Nous nous engageons à soutenir l’utilisation d’ORCID comme identifiant unique du chercheur.

Justification pour l’adoption d’ORCID

Bien qu’il y ait un certain nombre de systèmes d’identification unique pour les auteurs à notre disposition², ORCID suscite un intérêt marqué à l’échelle internationale. Ce système ouvert et sans but lucratif issu d’un effort communautaire a été élaboré spécifiquement dans et pour le milieu de la recherche³. Par conséquent, il est conçu et optimisé pour les chercheurs et joue le rôle de carrefour où convergent

¹ Nous souhaitons remercier l’Australian ORCID Consortium et le New Zealand ORCID Consortium dont les énoncés respectifs et autres documents ont contribué de façon inestimable à notre effort. Voir www.ands.org.au/trash-ands/discovery/orcid-joint-statement-of-principle.pdf (en anglais seulement) et <http://www.mbie.govt.nz/info-services/science-innovation/data-and-information-improvement/orcid-joint-statement-of-principle-optimised.pdf> (en anglais seulement)

² En voici des exemples : ISNI <http://www.isni.org/>, VIAF <http://viaf.org/>

³ ORCID : <http://orcid.org/>

d'autres systèmes d'identification de chercheurs, d'éditeurs, de bailleurs de fonds, d'associations professionnelles, de dépôts de données et d'institutions d'enseignement supérieur.

Les avantages généraux d'ORCID sont nombreux, notamment ceux-ci :

- L'identification unique des chercheurs au moyen d'un identifiant en ligne qui les relie à leurs travaux (publications, données de recherche, etc.), qui les relie à d'autres systèmes d'identification de chercheurs et qui est conservé indépendamment des affiliations institutionnelles des chercheurs;
- L'occasion pour les chercheurs d'interagir avec de multiples établissements, éditeurs, bailleurs de fonds au Canada et dans le monde entier, au moyen d'un identifiant commun;
- La simplification ainsi que l'automatisation des processus de saisie de donnée, la réduction du doublement de l'effort et du fardeau administratif pour les chercheurs, les établissements de recherche, les organismes de financement, et l'amélioration qui s'ensuit de l'efficacité et de la productivité générale pour l'ensemble du système national de recherche;
- La possibilité de réutiliser les données à de multiples fins, autant au sein de l'organisation que dans l'ensemble des organisations grâce à l'automatisation des processus et les échanges de données;
- L'amélioration de la qualité des données (exactitude, exhaustivité, uniformité, validité, etc.⁴) grâce à l'extraction, la collecte et la mise à l'essai automatisées des données dans l'ensemble des systèmes et des organisations;
- La mise en place de l'infrastructure nécessaire pour intégrer les données, pour les simplifier et en accélérer la collecte pour appuyer la gestion et l'évaluation interne d'un établissement de recherche et, de façon plus générale, pour surveiller la santé et le rendement du système national de recherche;
- L'amélioration de la présence et de la visibilité en ligne des chercheurs canadiens et de leurs activités de recherche sur le marché mondial, auprès des partenaires de l'industrie, des collaborateurs internationaux et des étudiants qui aspirent à étudier au Canada.

Ces avantages ont des effets positifs évidents pour les chercheurs, les établissements de recherche et les organismes de financement, de même que pour l'ensemble du pays. Les avantages pour ces groupes, en particulier, sont énoncés ci-après :

Pour les chercheurs, l'établissement d'un identifiant (ou ID) ORCID présente les avantages suivants :

- L'établissement d'un ID ORCID permet aux chercheurs d'établir une distinction entre leurs activités de recherche et celles d'autres chercheurs qui portent un nom ou des affiliations similaires.
- Il permet aux chercheurs d'associer facilement et exclusivement l'identité d'un chercheur à une vaste gamme d'activités et d'objets de recherche comme des publications, des jeux de données,

⁴ Le Data Management Association Guide to Data Management Body of Knowledge définit la qualité des données en fonction de 11 paramètres clés : exactitude, exhaustivité, uniformité, actualité, précision, confidentialité, nature raisonnable, intégrité référentielle, opportunité, unicité et validité. <http://www.dama.org/content/body-knowledge>

de l'équipement, des articles, des reportages dans les médias, des expositions, des citations, des expériences, des brevets, des notes de cours et des carnets de notes.

- Il donne aux chercheurs les moyens de gérer eux-mêmes la protection de leurs renseignements personnels tout en veillant à ce que l'ensemble de leurs travaux demeurent à la disposition du public.
- Il réduit la saisie manuelle des données grâce à la collecte automatique des activités et objets connexes.
- Il simplifie le processus de recherche et de collaboration internationale, entre les établissements et les disciplines, parce qu'il supprime la nécessité de répéter l'étape de saisie des données. Les données associées à un chercheur peuvent « se déplacer » avec leur identifiant d'une organisation à l'autre et au-delà des frontières du pays.
- L'établissement d'un identifiant commun simplifie les échanges entre les chercheurs et les multiples organisations, éditeurs et bailleurs de fonds.
- L'identifiant fournit un dossier pour chaque chercheur, améliorant ainsi la possibilité de découvrir les chercheurs et les activités et objets de recherche qui leurs sont associés.

Pour les universités et autres organisations effectuant des recherches, l'utilisation d'ORCID présente les avantages suivants :

- ORCID améliore la qualité des données pour la gestion de l'impact de la recherche dans les institutions. (Alors que les éditeurs adoptent de plus en plus souvent ORCID, les chercheurs à toutes les étapes de leur carrière peuvent ajouter des liens vers autant de publications et de réalisations savantes que possible.)
- ORCID améliore le profil de recherche des établissements grâce à une plus grande visibilité et une plus grande accessibilité aux résultats de recherche, augmentant ainsi l'impact de la recherche.
- ORCID apporte des bénéfices sur le temps et le coût puisqu'il réduit la saisie manuelle de données, qu'il atténue au minimum la double manipulation des données, et qu'il simplifie la tenue à jour des dossiers.

Pour les bailleurs de fonds, l'intégration d'ORCID à leur processus de demandes de recherches aurait les avantages suivants :

- Elle faciliterait le suivi des extrants, des résultats et de l'impact de la recherche qu'ils ont financée.
- Elle fournirait un registre des identifiants uniques permanents pour les chercheurs et des méthodes de pairage aux objets de recherches numériques.
- Elle établirait un lien de confiance avec les bénéficiaires de subventions pour la réception de mise à jour sur les activités de recherche, en réduisant les exigences applicables aux demandes et aux rapports postérieurs, notamment l'archivage dans un dépôt institutionnel.
- Elle inclurait des identifiants ORCID dans leurs bases de données locales de bénéficiaires, réduisant le dédoublement d'enregistrements et permettant l'échange de données et la gestion des dossiers entre les organisations.
- Elle enchâsserait des identifiants ORCID dans les processus de demandes de financement, ce qui permettrait de relier les contributions d'un chercheur tout au long de sa carrière.

*Connecter la recherche et les chercheurs –
énoncé de principe commun et proposition de consortium pour ORCID Canada*

- Elle assurerait une plus grande transparence de la recherche financée et aux résultats associés, ce qui peut améliorer l'information sur la recherche dans le monde et les apports de ressources de développement, lesquels sont vitaux pour les agences de financement dans l'analyse des besoins et des stratégies.

Pour les éditeurs, le fait de demander un ORCID à leurs auteurs aurait les avantages suivants :

- Il permettrait de faire en sorte que les auteurs soient identifiés et reconnus correctement.
- Il faciliterait la désambiguïsation des auteurs dans l'ensemble des disciplines et affiliations.
- Il simplifierait la soumission des manuscrits.
- Il mettrait automatiquement à jour le dossier ORCID des auteurs grâce aux métadonnées sur les manuscrits acceptés.
- Il améliorerait la recherche d'auteurs dans l'ensemble des publications et des plateformes.
- Il simplifierait la création et la tenue à jour des profils d'auteurs et de réviseurs.

Pour le Canada, l'adoption nationale d'ORCID aurait les avantages suivants :

- Elle réduirait les « formalités administratives », éviterait le dédoublement des efforts en favorisant la saisie des données une seule fois, permettrait leurs partages et leurs réutilisations par les différents établissements et systèmes durant tout le cycle de vie d'un projet de recherche; p. ex., pour la demande de subvention, pour la préparation de rapports, pour la présentation d'un manuscrit aux éditeurs, et pour d'autres rapports d'évaluation institutionnels, provinciaux ou nationaux.
- Elle améliorerait la qualité des données (exactitude, uniformité, etc.) dans l'ensemble du secteur canadien de la recherche.
- Elle permettrait la collecte plus efficace de données nationales pour surveiller la santé et le rendement du secteur canadien de la recherche, ce qui favoriserait une meilleure compréhension du système national et des politiques nationales mieux éclairées.
- Elle améliorerait le profil de recherche national grâce à une visibilité et une accessibilité accrues pour découvrir les résultats de recherche et l'impact de la recherche sur divers systèmes et diverses sources (p. ex., sites Web d'éditeurs, moteurs de recherche, dépôts disciplinaires, etc.), créant ainsi de meilleures occasions de collaborations internationales et d'accès à la recherche canadienne pour les utilisateurs finaux ou les industries.
- Elle positionnerait les établissements de recherche canadiens et les chercheurs canadiens comme chefs de file mondiaux des pratiques de gestion de recherche, fournissant aux Canadiens l'occasion de contribuer au façonnement de la gestion et de l'orientation future du réseau mondial de recherche et d'innovation.

ADOPTION INTERNATIONALE D'ORCID

En plus du nombre important et croissant d'établissements du monde entier qui se sont joints à la communauté ORCID pour intégrer les identifiants ORCID dans leurs systèmes locaux, un certain nombre de pays ont adopté une approche de type consortium pour l'intégration d'ORCID.

- Six des huit universités du Danemark, tous les collèges universitaires et un consortium d'établissements de recherche ont signé un accord de consortium avec ORCID en août 2014. Ils souhaitaient répondre « ... à un besoin d'identifier correctement les chercheurs tout au long de leur carrière, malgré les changements d'affiliation et les changements ou variations de noms, et relier toutes ces variantes au moyen d'un dossier de publication cohérent »⁵.
- En Espagne, le consortium des bibliothèques universitaires andalouses est devenu membre du consortium de l'ORCID en octobre 2014 en vue « ... de fournir les installations pour inscrire les chercheurs aux neuf universités participantes et d'intégrer les identifiants ORCID dans les dépôts institutionnels et dans les systèmes institutionnels et régionaux d'information sur les recherches »⁶.
- Au Royaume-Uni, le projet pilote Jisc-ARMA ORCID a été entrepris de mai 2014 à janvier 2015. Il vise « ... à simplifier le processus de mise en œuvre d'ORCID dans les universités et à développer l'approche la plus avantageuse pour l'adoption éventuelle d'ORCID dans l'enseignement supérieur à l'échelle du R.-U. »⁷
- En Nouvelle-Zélande, un consortium a été établi en 2016. Selon les renseignements fournis dans son site Web :⁸

« Le 26 juillet 2016, le Health Research Council of New Zealand, l'Independent Research Association of New Zealand, le Ministry of Business, Innovation and Employment, le Ministry of Education, le Ministry for Primary Industries, la New Zealand Association of Scientists, la Royal Society of New Zealand, Science New Zealand, la Tertiary Education Commission et Universities New Zealand ont diffusé un énoncé de principe commun dans lequel ils conviennent d'encourager et de soutenir fortement l'utilisation des identifiants ORCID dans tout le réseau de la recherche et de la science de la Nouvelle-Zélande. [...] Suivant la recommandation d'un large groupe de travail intersectoriel, le Ministry of Business, Innovation and Employment a généreusement accepté de payer la cotisation du consortium pour permettre aux organisations néo-zélandaises admissibles de se joindre à une approche nationale d'adhésion à l'ORCID. Ce soutien englobe le programme de travail ORCID de la société, qui comprend les cotisations des membres du consortium jusqu'à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf organisations de Nouvelle-Zélande, et un programme de travail de conception logicielle pour créer un carrefour ORCID pour la

⁵ Blogue de l'ORCID, consortium du Danemark : <https://orcid.org/blog/2014/09/03/denmark-adopts-orcid-consortium-approach-orcid-implementation> (en anglais seulement)

⁶ Blogue de l'ORCID, consortium de l'Espagne : <https://orcid.org/blog/2014/10/01/orcid-andalucia-cbua-joins-orcid-consortium-member>

⁷ Projet pilote Jisc-ARMA (Joint Information Systems Committee, Association of Research Managers and Administrators) : <http://orcidpilot.jiscinvolve.org/wp/> (en anglais seulement)

⁸<http://royalsociety.org.nz/research-practice/orcid/> (en anglais seulement)

Nouvelle-Zélande qui permettra aux organisations de tous les niveaux et ayant diverses ressources techniques d'entretenir une relation productive avec la communauté ORCID. »

- En Australie, un consortium a été constitué de la même façon en 2016, grâce à la collaboration des organismes suivants: Universities Australia, l'Australian Research Council (ARC), le National Health and Medical Research Council (NHMRC), l'Australasian Research Management Society (ARMS), le Council of Australian University Librarians (CAUL), le Council of Australian University Directors of Information Technology (CAUDIT), l'Australian National Data Service (ANDS) et l'Australian Access Federation (AAF).

Dans le monde entier, un grand nombre d'éditeurs, de bibliothèques, de sociétés savantes et de fournisseurs de recherches s'intègrent à ORCID. En novembre 2016, Wiley a annoncé le projet d'exiger les identifiants ORCID dans le cadre du processus de soumission des manuscrits pour plus de 500 de ses revues. Le Public Knowledge Project a intégré le soutien pour l'identifiant ORCID pour Open Journal Systems (OJS), un logiciel d'édition de revues en exploitation libre utilisé par plus de 10 000 revues actives actuellement dans le monde entier. En date du 1^{er} décembre 2016, plus de 25 maisons d'édition savante et sociétés savantes ont signé la lettre ouverte concernant ORCID.

De la même façon, certains bailleurs de fonds exigent désormais l'utilisation des identifiants ORCID, notamment le National Institute for Health Research du Royaume-Uni, le Swedish Research Council, la Science Foundation Ireland, et l'Austrian Science Fund. Les bailleurs de fonds comme le National Institutes of Health et le Wellcome Trust intègrent l'ORCID dans leurs flux de travail, afin de pouvoir « tirer » et « pousser » des données d'un système à l'autre pour accélérer les processus de soumission de manuscrits. D'autres organismes de financement emboîtent le pas partout dans le monde.

Pour les chercheurs, l'un des outils essentiels de la plateforme ORCID est l'intégration automatique des éditeurs et des registres de données de recherche. Cette intégration permet aux chercheurs de relier leurs ouvrages savants à leur compte ORCID sans grand effort. Plus de 1 000 revues, y compris les publications de la Public Library of Science, de Nature et d'Elsevier utilisent ORCID dans leurs systèmes de soumission de manuscrits.

On dénombre plus de 600 membres ORCID provenant de chacune des sections du milieu international de la recherche, et plus de trois millions d'identifiants ORCID ont été créés depuis son lancement en octobre 2012. L'adoption d'ORCID dans la collectivité a augmenté considérablement au cours de la dernière année.

Adoption d'ORCID au Canada à ce jour

Au Canada, on dénombre déjà environ 23 750 enregistrements ORCID publics dans lesquels on a choisi Canada comme option de pays, et plus de 53 000 enregistrements ORCID sont associés à une adresse électronique d'un domaine canadien (.ca) en date de janvier 2017.

Un certain nombre d'établissements canadiens se sont joints à ORCID, et d'autres envisagent d'intégrer ORCID à leurs systèmes et à leurs processus de travail. Les membres actuels d'ORCID sont notamment Carleton University, le Conseil national de recherche du Canada, l'Institut Périmètre et le Public Knowledge Project.

Le grand intérêt suscité par ORCID dans le secteur de la recherche est devenu évident lors des ateliers sur ORCID en 2016, qui se sont tenus à Toronto (le 17 mai), à Ottawa (le 20 mai) et à Vancouver (le 7 octobre). Cela a donné lieu à la formation du groupe de travail multipartite (dont les membres sont cités ci-dessus) qui a publié un énoncé de principe et qui propose d'élaborer une approche consortiale pour l'octroi de licences ORCID au Canada.

PROPOSITION D'UNE APPROCHE DE CONSORTIUM POUR LES ÉTABLISSEMENTS CANADIENS

Adhésion à ORCID

L'utilisation du registre ORCID est gratuite pour les chercheurs individuels qui peuvent s'inscrire au registre, le tenir à jour et partager leur identifiant ORCID ainsi que les données associées de leur dossier ORCID.

Les organisations peuvent intégrer gratuitement les identifiants ORCID à leurs systèmes de recherche et à leurs processus de travail au moyen de l'interface publique de programmation applicative (API) d'ORCID. Toutefois, les organisations qui soutiennent ORCID en payant la cotisation de membre, soit individuellement ou en consortium, ont accès à des fonctions supplémentaires de l'interface de programmation applicative (API) ainsi qu'à un support technique, telle que l'intégration avec le système d'information de l'université participante.

ORCID propose deux types d'adhésion : l'adhésion standard (pour une seule organisation) et l'adhésion en consortium, pour un groupe d'au moins cinq organisations. ORCID offre aussi deux catégories de membres : membre simple et membre privilégié, qui diffèrent sur le plan des fonctions ORCID accessibles. Par ailleurs, des tarifs réduits s'appliquent à l'adhésion de groupe pour la catégorie privilégiée. La catégorie de membre privilégié offre tous les avantages : d'accès aux programmes, d'assistance pour l'intégration, du soutien pour les implantations multiples et ses problèmes opérationnels, y compris le soutien direct aux utilisateurs.

Il est vrai que les chercheurs peuvent établir librement un identifiant ORCID, et que l'adhésion institutionnelle est facilement accessible, mais l'adhésion à titre de membre du consortium national présente des avantages notables (voir ci-après). En effet, tous les membres du consortium bénéficient des avantages réservés aux membres privilégiés, notamment jusqu'à cinq connexions à l'interface de programmation applicative (API) à titre de membre, l'accès aux avis de rappel de l'API (qui enverra un avis de « données poussées » (diffusion) lors de la mise à jour d'un enregistrement ORCID d'intérêt), et un accès à plus large bande à nos API. Par ailleurs, ORCID fournira la formation de la personne-ressource au soutien technique pour le consortium, le soutien pour les webinaires du consortium pour l'intégration, des réunions en personne au besoin, et un portail Web pour le consortium pour coordonner le soutien technique et les communications.

ORCID est régi par des représentants internationaux d'un large éventail d'organismes, dont la majorité sont sans but lucratif.

Justification d'une approche consortiale

La justification de l'approche de consortium national pour l'adhésion à ORCID comporte donc trois volets :

- Tous les établissements membres obtiennent les avantages de membre privilégié à un coût institutionnel considérablement inférieur à la catégorie de membre standard individuel.
- De solides modèles internationaux peuvent orienter et éclairer l'effort canadien en matière de consortium.
- Tous les avantages d'ORCID dépendent de son adoption générale dans le secteur de la recherche et de l'élaboration de systèmes et de processus opérationnels qui peuvent utiliser l'ORCID. Une approche fragmentée et non coordonnée peut diminuer le retour sur l'investissement.

Rôles organisationnels proposés

Le consortium national de licence du Canada, le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), a accepté d'assumer la direction administrative d'un consortium canadien d'ORCID et de passer des accords de licence pour le compte de ce consortium.

Le groupe de travail multipartite travaille actuellement à établir un comité de gouvernance qui assurera la gouvernance et la supervision opérationnelle du consortium canadien d'ORCID en se concentrant particulièrement sur des activités efficaces et durables. D'autres comités seront formés pour mobiliser les intervenants dans tout l'écosystème canadien de la recherche.

Considérations relatives à la mise en œuvre

Bien qu'un consortium national permettra l'adoption plus généralisée et plus rapide d'ORCID, ce qui aura pour effet d'accélérer et d'étendre la réalisation des avantages d'un identifiant normalisé de la recherche, il est recommandé d'opter pour une stratégie de mise en œuvre échelonnée. Cette stratégie offrira aux secteurs et aux établissements plus de souplesse et de temps pour la planification. Le déploiement devrait être envisagé lorsqu'une masse critique d'organismes et d'établissements auront exprimé leur engagement. Il faut tenir compte d'un certain nombre de grandes questions de mise en œuvre, notamment:

- **Disciplines de recherche** : Les avantages d'un identifiant de chercheur commun ne sont pas nécessairement répartis uniformément dans tous les secteurs ou toutes les disciplines. À titre d'exemple, en raison des variations dans une couverture disciplinaire ou dans une communauté de pratique, la collecte de données pour les résultats de recherche non-traditionnels (p. ex., spectacles, expositions, etc.) dans les arts créatifs peut exiger un effort plus grand.
- **Relation avec le système de CV commun** : Le système ORCID présente un certain nombre de points d'intersection avec le système de CV commun, notamment: l'utilisation d'ORCID (de même que de l'intégration des FAC) comme moyen d'authentification pour le système de CV commun; l'intégration avec ORCID pour fournir aux chercheurs un moyen facile d'entrer des données dans un formulaire de demande; l'automatisation de la mise à jour des renseignements dans la base de données du système de CV commun grâce à l'intégration de l'API d'ORCID. Ce ne sont là que trois exemples d'intégration qui auraient une incidence considérable sur les chercheurs en réduisant leur fardeau administratif.

- **Coût** : Le coût initial et les coûts subséquents pour l'entretien et le soutien associés à la mise en œuvre et à l'utilisation d'ORCID peuvent varier d'un établissement à l'autre, puisque les différents établissements ont des capacités, des contraintes budgétaires, des structures de soutien et des systèmes différents. La mise en œuvre d'un identifiant de chercheur commun est un investissement à long terme. Par conséquent, l'instauration adéquate des coûts (autant des contributions monétaires qu'en nature) doit être une priorité.
- **Temps** : Il faudra un certain temps pour que les établissements réalisent les avantages découlant d'un investissement dans ORCID et de son intégration dans les systèmes et la culture institutionnelle.
- **Communications** : L'utilisation d'un identifiant de chercheur unique et commun a de vastes répercussions pour de nombreux intervenants (chercheurs, propriétaires de système d'entreprise, établissement de recherche, organismes de financement, etc.). Il faut mettre en place un plan de communication pour promulguer largement la raison d'être et tous les avantages d'un identifiant de chercheur commun pour l'ensemble des groupes d'intervenants.
- **Protection de la vie privée** : La mise en œuvre institutionnelle et à l'échelle du secteur canadien de la recherche doit être conforme aux lois fédérales et provinciales relatives à la protection de la vie privée. L'identifiant ORCID ne nécessite rien d'autre que le nom d'une personne et une adresse de courriel fonctionnelle. Les données recueillies par rapport aux activités de recherche appartiennent souvent déjà au domaine public et font partie de l'image publique du chercheur; néanmoins, les utilisateurs contrôlent les données associées à leur identifiant ORCID. Toutefois, ils peuvent aussi autoriser une tierce partie (p. ex., un éditeur de revues ou un établissement auquel ils sont affiliés) à modifier les données en leur nom.
- **Intégrations collaboratives** : Les décisions concernant la portée et la nature de l'intégration aux systèmes de gestion peuvent varier d'un établissement à l'autre, puisque différents établissements peuvent avoir des systèmes différents, des infrastructures différentes, et des ressources différentes en matière de soutien. Toutefois, les établissements qui utilisent la même plateforme (p. ex., dépôt institutionnel, système d'édition, système de profils des effectifs professoraux, etc.) peuvent envisager de collaborer à l'élaboration de l'intégration. Dans le cas d'un produit en exploitation libre pour lequel il n'y a eu aucune intégration d'ORCID auparavant, la solution peut être mise à la disposition d'une plus vaste collectivité d'utilisateurs qui en tireront parti. Dans le cas d'un produit propriétaire, une stratégie de collaboration pourrait contribuer à réduire les frais de développement par le fournisseur. Le maintien de la communication sur les intégrations planifiées des systèmes au sein des institutions canadiennes et la connexion des parties potentiellement intéressées sera essentiel pour faciliter l'approche collaborative et un rôle approprié pour le consortium.

Conclusion

Comme il a déjà été mentionné, les identifiants numériques sont la base des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, de gestion des renseignements et données numériques. Les identifiants numériques permettent la lisibilité machine, appuient la désambiguïsation, étayent l'unicité et permettent l'intégration liée à divers des systèmes; ils sont des composantes nécessaires de la surveillance et de l'organisation des données numériques.

*Connecter la recherche et les chercheurs –
énoncé de principe commun et proposition de consortium pour ORCID Canada*

Bien qu'en cette ère numérique on ait proposé et utilisé d'autres systèmes d'identification, ORCID a l'avantage d'être une organisation sans but lucratif axée sur ses membres et régie par un conseil représentant des organisations de recherche, des organismes de financement, des chercheurs universitaires et des éditeurs. Par conséquent, les efforts d'ORCID sont ouverts, transparents, non exclusifs et fortement pertinents pour les principaux intervenants dans la communication savante moderne.

Par ailleurs, ORCID a une portée internationale. Les établissements de recherche de pays comme l'Australie, le Danemark, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et le Royaume-Uni ont instauré ORCID dans leurs établissements et organismes de financement, en s'organisant souvent eux-mêmes à l'échelle sectorielle ou nationale pour y arriver. L'adoption d'ORCID au Canada tirerait parti de l'élan international d'ORCID et contribuerait à la portée mondiale d'ORCID.

La stratégie de mise en œuvre consortiale d'ORCID, plutôt qu'une mise en œuvre individuelle, présente une synergie parmi les chercheurs canadiens et les établissements. Un consortium canadien d'ORCID offre une occasion de partage de connaissances spécialisées, de technologies et même de coûts parmi les organisations intéressées, des avantages qu'il serait difficile ou même impossible d'obtenir et de maintenir si chaque établissement procédait à la mise en œuvre séparément.

Qui plus est, une mise en œuvre pancanadienne d'ORCID devrait entraîner l'amélioration de la découverte et une plus grande visibilité des efforts et des réalisations importantes des chercheurs canadiens, des établissements de recherche, des organismes de financement et des bourses de recherche.

À titre de membre du groupe de travail multilatéral canadien, nous encourageons l'adoption de l'énoncé de principes commun, la mise en œuvre rapide et l'utilisation d'ORCID en tant que composant essentiel de la communication savante au Canada.

Appendice: Membres de Groupe de Travail ORCID-CA

Association canadienne des administratrices et des administrateurs de recherche (ACAAR)	Trevor Davis, Simon Fraser University
Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)	Susan Haigh, Directrice générale
Calcul Canada Compute Canada	Chuck Humphrey, Directeur général, Portage
CANARIE	Mark Dietrich, Directeur général
Carleton University	Chris Phillips, Architecte de la technologie
	George Duimovich, Chef, Systèmes
	Heloise Emdon, Gestionnaire, Projets Internationaux, Bureau de la recherche
	David Baker, Directeur général
CASRAI-CA (ABC Partnership)	Terry Nikkel, University of New Brunswick
Conseil des dirigeants principaux de l'information des universités canadiennes (CDPIUC)	
Données de recherche Canada	Mark Leggott, Directeur général
Ontario Council of University Libraries (OCUL)	John Barnett, Directeur général
Public Knowledge Project (PKP)	Brian Owen, Directeur général
Queen's University Library	Rosarie Coughlan, Bibliothécaire de l'édition savante
	Clare Appavoo, Directrice générale
Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR)	Jason Friedman, Agent des services aux membres et des licences
	Kimberly Silk, Agente de projets spéciaux
Scholars Portal	Alan Darnell, Directeur
University of Alberta Libraries	Geoff Harder, Adjoint à la bibliothécaire en chef
Université Laval	Guy Bilodeau, Direction du soutien à la recherche et à l'apprentissage
	Mariya Maistrovskaya, Bibliothécaire de dépôts institutionnels
University of Toronto Libraries	